

République Française**Ville de Draguignan****N°2023-154**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	39

**ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 10 M² À DÉTACHER DE LA PARCELLE
CADASTRÉE SECTION BE N° 2 SISE CHEMIN DE LA MOTTE À DRAGUIGNAN****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 15 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, ANNE-MARIE COLOMBANI À CHRISTINE PRÉMOSELLI, ÉVELYNE LORCET À MARTINE ZERBONE, RENÉ DIES À JEAN-BERNARD MIGLIOLI,

ABSENTS :

HUGUES BONNET, LISA CHAUVIN, ANNE-MARIE COLOMBANI, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU**Publié le : 17 NOV. 2023**

RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu l'article L. 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables ;

Vu l'article L. 1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

Considérant que dans le cadre du projet d'aménagement et d'élargissement du chemin de la Motte, Monsieur le Maire a informé Monsieur et Madame AMANAS du souhait de la Commune, d'acquérir une emprise de 10 m² à détacher de leur parcelle cadastrée section BE n° 2 ;

Considérant que les propriétaires ont donné leur accord par courrier en date du 2 novembre 2023, quant à la cession à l'euro symbolique au profit de la Commune, sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal ;

Les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

Le prix de cette parcelle étant inférieur au seuil de consultation obligatoire (180 000 € H.T.), il n'a pas été demandé d'avis de valeur au service du Domaine.

Le plan dudit bien est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ,

- Approuve l'acquisition au prix d'un euro symbolique, d'une emprise de 10 m² à détacher de la parcelle cadastrée section BE n° 2 située chemin de la Motte à Draguignan ;
- Autorise :
 - o Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération ;
 - o Madame Christine PRÉMOSELLI, en sa qualité de Première Adjointe au Maire représentant la commune de Draguignan, à signer l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le **17 NOV. 2023**
ID : 083-218300507-20231115-2023_154-DE

Commune : 83050
Draguignan

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A
Par
BE 2

Section : BE
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 01/01/2001

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 01/08/2023 par M. Martial CLARET, géomètre à Draguignan.....
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A. DRAGUIGNAN....., le 04/10/2023

Document dressé par
GEOMETRE-EXPERT.....
à DRAGUIGNAN.....
Date : 04/10/2023
Signature :
Martial CLARET
5, Av. Jules Cazelles
83300 DRAGUIGNAN
Tél : 04 94 58 18 32
ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
N° 4884

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualifié de l'autorité compétente).





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés 

Berger
Levfaul

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_154
Objet :	ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 10 M ² À DÉTACHER DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BE N° 2 SISE CHEMIN DE LA MOTTE À DRAGUIGNAN
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1 - Acquisitions
Identifiant unique :	083-218300507-20231115-2023_154-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300507-20231115-2023_154-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-154.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231115-2023_154-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	129.6 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 154-1 DAJ - Plan cadastral parcelle BE n°2.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231115-2023_154-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	112.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 novembre 2023 à 09h44min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 novembre 2023 à 09h44min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 novembre 2023 à 09h44min49s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	17 novembre 2023 à 09h44min55s	Reçu par le MI le 2023-11-17